



Bientot papa d'un enfant français

Par **samsoph**, le **02/06/2008** à **14:27**

bonjour je suis d'origine togolaise je en cours de divorce avec mon ex femme et aujourd'hui je vie avec une autre femme qui aujourd'hui porte notre enfant. et pendant mon mariage qui a durée presque trois ans la prefecture ne ma pas regulariser donc je suis rester sans papier jusqu'a present, sois disan je suis rentré sur le territoire français sans visa; le procedure du divorce n'es toujours pas fini et ça fais 1 an quelque mois... je voudrais s'avoir es ce que je serai regulariser apres que mon bebe sera née?? quel procedure je dois suivre pr avoir le drois de vivre a coter de ma copine et mon bebe ?? merci de me repondre